

Règlement de la consultation – V3

Mode d'emploi pour candidater

Intitulé de la consultation :











Missions de maîtrise d'œuvre et missions complémentaires en vue de l'aménagement d'espaces publics et d'infrastructures routières sur le territoire de la ville de Lille

Appel d'offres ouvert – Consultation n° 25EV23

Calendrier de la consultation

Date limite des candidats pour poser des questions	11/05/2026
Date limite MEL des réponses aux questions et pour modifier les documents	15/05/2026
⚠ Date limite de réception des offres par la MEL	Fixée initialement au 05/05/2026 à 12h00 est reportée au 22/05/2026 à 12h00
Date de fin de validité des offres	21/01/2027

Informations essentielles

 Marché réservé	<input type="checkbox"/> oui	<input checked="" type="checkbox"/> non
 Considération sociale	<input type="checkbox"/> oui	<input checked="" type="checkbox"/> non
 Considération environnementale	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
 Ouverture aux variantes	Interdites	
 Prestations supplémentaires éventuelles	<input type="checkbox"/> oui	<input checked="" type="checkbox"/> non
 Forme de groupement imposée	Aucune	
 Modalités de facturation	Chorus Pro	
 Modalités de signature du marché	À l'attribution, manuscrite ou électronique	
 DUME acheteur	<input type="checkbox"/> oui	<input checked="" type="checkbox"/> non
 Visite prévue	<input type="checkbox"/> oui	<input checked="" type="checkbox"/> non

Sommaire

Préambule : dématérialisation des échanges	4
Partie 1 : De quoi s'agit-il ?	5
1. 1. Les intervenants	5
1. 2. La consultation	6
1. 2.a. Description globale de la consultation	6
1. 2.b. Allotissement	6
1. 2.c. Forme de l'accord-cadre	7
1. 2.d. Montants	7
Partie 2 : Comment participer ?	7
2. 1. Prendre connaissance du dossier de consultation	7
2. 1.a. Télécharger le dossier de consultation en s'identifiant.....	7
2. 1.b. Vérifier le contenu du dossier de consultation	7
2. 1.c. Poser des questions	8
2. 2. Préparer sa réponse	8
2. 2.a. Répondre seul ou à plusieurs	8
2. 2.b. Répondre avec des variantes.....	9
2. 2.c. Adapter sa réponse aux critères de l'acheteur	10
2. 2.d. Constituer le dossier de réponse.....	11
2. 3. Déposer sa proposition	15
2. 3.a. Dépôt des plis sur le profil acheteur.....	15
2. 3.b. Remise d'une copie de sauvegarde	16
Partie 3 : après le dépôt de votre offre	16
3. 1. Analyse des candidatures	16
3. 2. Analyse des offres	16
3. 3. Attribution	16
3. 3.a. Documents demandés : vérification de l'absence d'un motif d'exclusion des marchés	16
3. 3.b. Signature du marché	17

PRÉAMBULE : DÉMATÉRIALISATION DES ÉCHANGES

Si la MEL veut prendre contact avec vous pendant l'analyse des offres, elle le fait uniquement par sa plateforme de dématérialisation (aussi appelée profil acheteur) sur **l'adresse mail du compte utilisateur** de l'entreprise.

Pour répondre aux demandes, vous devez utiliser le bouton « répondre au message » présent sur le mail. Vous avez la possibilité de joindre à votre réponse les documents demandés **dans la limite de 60 Mo** (au-delà, l'envoi doit être fait en plusieurs fois).

La seule exception aux échanges électroniques concerne l'envoi du marché signé après attribution : en cas de signature manuscrite, la transmission se fera par voie postale.

En cas de problème sur la plateforme, veuillez contacter l'assistance en ligne en cliquant sur l'icône suivante :



PARTIE 1 : DE QUOI S'AGIT-IL ?

1. 1. LES INTERVENANTS

Acheteur : Métropole Européenne de Lille (MEL), Direction Espace Public et Réseaux, 2 boulevard des Cités Unies, CS 70043, 59 040 Lille cedex, SIRET n° 200 093 201 00081

Contact :

Coordonnateur du groupement de commandes :

Passation de l'accord-cadre

La Métropole européenne de Lille **est coordonnateur du groupement** constitué avec la ville de Lille. Elle est chargée de la mise en œuvre de la procédure de passation de l'accord-cadre, de sa signature et de sa notification aux titulaires.

Passation des marchés subséquents

Compte tenu, dans la quasi-totalité des projets à étudier, du coût plus important des travaux relevant de sa compétence, **le coordonnateur du groupement** pour les marchés subséquents est la Métropole européenne de Lille.

Toutefois, la Ville de Lille a vocation à être le **coordonnateur du groupement** pour les marchés subséquents pour lesquels les travaux relèveront principalement de sa compétence.

Maîtrise d'ouvrage MEL :

Métropole européenne de Lille – Direction Espace Public et Réseaux - 2 boulevard des Cités Unies - CS 70043 - 59 040 Lille cedex, ci-après dénommée MEL.

Maîtrise d'ouvrage Ville de Lille :

Ville de Lille, Direction de l'Espace Public, Service Occupation et Aménagement de l'Espace Public, Place Augustin Laurent, CS 30667, 59 033 Lille cedex, ci-après dénommée la Ville.

Coordonnateur SPS :

Sa mission concerne la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs.

Le coordonnateur SPS n'est pas désigné à la signature du marché de maîtrise d'œuvre.

Pour l'opération de travaux qui serait concernée, le maître d'ouvrage communiquera ultérieurement au maître d'œuvre l'identité, les coordonnées du coordonnateur SPS ainsi que la classification de l'opération de travaux selon les catégories prévues par l'article R. 4532-1 du Code du travail.

1. 2. LA CONSULTATION

1. 2.a. Description globale de la consultation

La présente consultation concerne la réalisation d'études de faisabilité, de missions de maîtrise d'œuvre telle que définie aux articles R. 2431-24 et suivants et dans l'annexe 20 du Code de la commande publique et de missions complémentaires d'assistance en vue de la définition, de la conception et de de suivi de chantier dans le cadre de l'aménagement des espaces publics et des infrastructures routières sur le territoire de la ville de Lille.

Les éléments de mission de maîtrise d'œuvre confiés au maître d'œuvre sont classés en deux catégories :

- Missions réglementaires ;
- Missions complémentaires.

Les missions principales dites réglementaires couvrent les phases suivantes :

- Études préliminaires (EP) ;
- Études de diagnostic (DIAG) ;
- Études de faisabilité (FAISA) ;
- Études d'esquisse (ESQ) ;
- Études d'avant-projet (AVP) ;
- Études de projet (PRO) ;
- Assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation des marchés (AMT) ;
- Études d'exécution (EXE) ou Vérification des études d'exécution (VISA) ;
- Direction de l'exécution des marchés de travaux (DET) ;
- Assistance aux opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR).

En complément des missions principales dites réglementaires, des missions complémentaires sont confiées au maître d'œuvre. Ces missions sont les suivantes :

- Concertation (Conseil, Assistance et animation),
- Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC),
- Formalisation des hypothèses d'études et de calculs,
- Examen au cas par cas,
- Évaluation environnementale,
- Diagnostics faunistique et floristique,
- Établissement de dossiers d'enquête publique,
- Établissement de dossiers de demandes d'autorisation de défrichement,
- Établissement de dossiers de demandes de dérogation « espèces protégées », ...,
- Établissement de dossiers Loi sur l'eau,
- Élaboration d'un dossier d'autorisation environnementale unique,
- Certificat de projet
- Réalisation d'un bilan d'un projet,
- Analyse des rapports des Études topographiques, géotechniques fournis par le Maître d'ouvrage concernée au vu de l'intégration des données par le Maître d'œuvre dans l'étude concernée
- Assistance de la MOE au MOA en phase chantier avec reprise des plans établis lors des phases études.

La liste des missions complémentaires donnée ci-dessus n'est pas exhaustive

1. 2.b. Allotissement

Les prestations ne sont pas décomposées en lots.

1. 2.c. Forme de l'accord-cadre

Le marché est un **accord-cadre à marchés subséquents**. Il sera conclu avec cinq (5) titulaires maximum, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats.

1. 2.d. Montants

Il s'agit d'un accord-cadre dont les montants minimum et maximum sont indiqués dans l'acte d'engagement (article 2.1).

PARTIE 2 : COMMENT PARTICIPER ?



Vous n'avez pas l'habitude des marchés publics ? Trouvez les réponses à vos questions dans le [guide très pratique de la dématérialisation des marchés publics](#).

2. 1. PRENDRE CONNAISSANCE DU DOSSIER DE CONSULTATION

2. 1.a. Télécharger le dossier de consultation en s'identifiant

Vous pouvez **télécharger le dossier de consultation** en vous rendant sur le lien suivant sur le profil acheteur de la MEL :

<https://marchespublics596280.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=583166&or gAcronyme=5C371>



Pourquoi s'identifier ? Indiquer une adresse de courriel vous permet d'être tenu informé automatiquement des reports de délai, modifications et des précisions éventuellement apportés au marché avant la date limite fixée pour la remise des offres.

2. 1.b. Vérifier le contenu du dossier de consultation

Le DCE **comprend les documents suivants** :

Les guides

- 1) Le tuto : déposer une offre, dont la consultation est vivement recommandée ¹

Les formulaires

- 1) DC1 et sa notice explicative,
- 2) DC2 et sa notice explicative,
- 3) DC4 (annexe de sous-traitance) et sa notice explicative.

Les pièces administratives

- 1) Le présent règlement de la consultation et son annexe relative à l'information sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,
- 2) L'acte d'engagement (AE),
- 3) Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP),

¹ Ce guide d'utilisation est inséré, à titre d'information, dans le dossier de consultation, pour permettre aux entreprises d'effectuer les démarches sur le profil d'acheteur

4) La Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables.

Les pièces techniques

- 1) Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP),
- 2) La présentation du programme du cas type "Projet de réaménagement d'un parvis d'un monument historique"

Les pièces financières

- 1) Bordereaux de prix unitaires relatif aux prestations à prix unitaires.
- 2) Le cadre de la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) pour le cas types "Projet de réaménagement d'un parvis d'un monument historique"



Vérifiez bien que vous disposez de l'ensemble des éléments du DCE : ils vous sont nécessaires pour préparer correctement votre réponse.

La MEL se réserve la possibilité d'envoyer des renseignements complémentaires sur le dossier de consultation soit à son initiative soit à la suite de questions posées par une entreprise (voir article 2. 1.c) au plus tard à la date limite qui figure en première page de ce document.

2. 1.c. Poser des questions

Si vous souhaitez obtenir des précisions ou des renseignements complémentaires, il vous suffit de **poser votre question en vous connectant à la consultation** à l'adresse indiquée à l'article 2. 1.a et poser votre question en ligne.

La date limite pour poser votre question figure en première page de ce document.

Les réponses sont transmises par la MEL exclusivement sur le profil acheteur.

2. 2. PRÉPARER SA RÉPONSE

2. 2.a. Répondre seul ou à plusieurs

Pour répondre à la consultation lancée par la MEL, vous pouvez vous présenter **seul** ou vous **associer à d'autres opérateurs**. Dans la seconde hypothèse, vous pouvez par exemple vous grouper avec des entreprises pour former un **groupement momentané d'entreprises** ou faire appel à des **sous-traitants**².

Attention, les candidatures multiples sont interdites (1 seule candidature possible par entreprise) :

- Un même opérateur économique ne peut pas être **candidat individuel (candidat unique)** et **membre d'un ou plusieurs groupements**.
- Un même opérateur économique ne peut pas être **membre de plusieurs groupements, sous réserve de l'exception mentionnée ci-dessous (*)** :

Les compétences suivantes peuvent déroger à l'interdiction ci-dessus :

- Conception lumière*
- Concertation*

*Dans ce cas, l'opérateur économique membre de plusieurs groupements, devra produire, pour chaque groupement, **un engagement de confidentialité par lequel il s'interdit de manière absolue jusqu'à la fin de la procédure de passation** :

² Si le marché est un marché de fournitures, vous ne pouvez pas en sous-traiter une partie, sauf si le marché comporte des prestations de services ou des travaux de pose ou d'installation

- D'échanger, de divulguer sous n'importe quelle forme et à quiconque, des informations relatives à l'offre et à la stratégie de l'un ou l'autre des groupements dont il relève ;
- Tout comportement, toute pratique ou tout agissement, qui pourrait relever des interdictions posées par le droit de la concurrence, notamment celles relatives aux ententes ;
- D'utiliser les informations en sa possession, relatives à l'offre de l'un ou l'autre des groupements dont il relève, pour adapter ou modifier l'offre qu'il entend déposer ou l'offre de l'un ou l'autre des groupements dont il relève.

Candidater seul

Si vous envisagez une candidature en tant que candidat unique, il n'y a **pas de contrainte particulière**. Ce choix ne vous interdit pas de faire appel à la sous-traitance, plus tard en cours de marché.

Candidater en groupement d'entreprises

Aucune forme de groupement n'est imposée : le groupement peut être solidaire ou conjoint. Cependant, si le groupement est conjoint, le mandataire doit être solidaire de chacun des membres du groupement pour leurs obligations contractuelles à l'égard de la MEL.

La MEL a décidé que certaines tâches essentielles **ne pourront être exécutées que par certains membres du groupement** (Architecte) :

⇒ Permis d'aménager,

⇒ Permis d'aménager accompagné d'un Permis de construire relatif à des petites constructions type Abris de jardins familiaux, pergola, kiosque, ascenseur, une cabane ...etc

Candidater avec un sous-traitant

Les candidats peuvent **faire appel à la sous-traitance**, qu'ils soient candidats uniques ou réunis au sein d'un groupement d'entreprises.

Si le candidat souhaite que les capacités du ou des sous-traitants soient prises en compte lors de l'évaluation de sa candidature, il présente un dossier pour chaque sous-traitant comprenant les capacités du sous-traitant et la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché (**ex : engagement du sous-traitant attestant qu'il va mettre ses capacités à disposition du candidat pour l'exécution du marché**). **À défaut, les capacités de ces sous-traitants ne sont pas prises en compte.**

Les tâches suivantes, considérées comme essentielles, ne peuvent pas faire l'objet d'une sous-traitance :

⇒ Permis d'aménager,

⇒ Permis d'aménager accompagné d'un Permis de construire relatif à des petites constructions type Abris de jardins familiaux, pergola, kiosque, ascenseur, une cabane ...etc

2. 2.b. Répondre avec des variantes

La variante est une modification des spécifications prévues dans la solution de base décrite dans les documents de la consultation.

Les variantes sont interdites. L'offre doit donc être strictement conforme aux pièces du marché.

En cas de présentation d'une offre avec variante, seule l'offre de base clairement identifiée à l'ouverture des offres sera prise en compte et la variante ne sera ni analysée ni classée. Les candidats ne peuvent pas se prévaloir d'une quelconque manière des éventuelles variantes proposées en contradiction avec le présent article.

2. 2.c. Adapter sa réponse aux critères de l'acheteur

Les offres des candidats présentant des capacités suffisantes seront évaluées au regard des critères de jugement des offres suivants et feront l'objet d'un classement respectant la pondération des critères et sous-critères indiquée ci-dessous :

Critère 1 - Valeur technique (pondération : **70 points**) appréciée au regard de la note méthodologique (voir article 2.2.e « Assembler son offre ») comme suit :

Sous-critère 1-1 : Prise en compte de la qualité urbaine et paysagère du projet cas type - 20 points :

- Partage de l'espace public entre tous les modes cohérent (5 points)
- Respect des contraintes environnementales (5 points)
- Méthodologie de concertation adaptée au projet (5 points)
- Mobilier urbain et dispositif d'éclairage intéressants (5 points)

Sous-critère 1.2 – Pertinence de la méthodologie proposée pour la gestion de projet et l'organisation mise en place par le candidat pour réaliser les différentes phases d'études du cas types (phase de conception, de réalisation et de suivi) – **40 points :**

1.2.1. Pertinence de la méthode d'étude proposée pour le cas type en phase de conception, de réalisation et de suivi (prise en compte de la commande du maître d'ouvrage, planning de projet, production, résultats), notamment vis-à-vis des contraintes exprimées dans le programme du cas type (20 points)

1.2.2 L'organisation de l'équipe pour le cas type en phase de conception, de réalisation et de suivi (description de l'équipe projet notamment en termes de répartition des tâches et des responsabilités en sein de l'équipe ainsi que les interactions et coordinations entre les différents cotraitants et autres intervenants tel que les représentants des maîtres d'ouvrages le circuit de validation des études entre acteurs...) (20 points)

Sous-critères 1.3 - Adéquation des moyens humains affectés au cas type avec la description particulière de l'équipe projet (expérience et compétences mobilisées - CV à joindre) – **10 points**

Critère 2 - Valeur environnementale (pondération : 10 points) : appréciée au regard du contenu de la note méthodologique (voir article 2.2.e « Assembler son offre ») :

Sous-critères 2.1 - Sensibilité environnementale : Compréhension des enjeux écologiques **dans l'acte de concevoir**, capacité à intégrer des solutions environnementales dans les projets et prise en compte de la biodiversité, choix d'espèces végétales adaptées, le confort d'usage, la santé (5 points)

Sous-critères 2.2 - Pratiques internes responsables du candidat en matière de protection de l'environnement : ex la Sobriété numérique en termes de communication et d'échanges avec les intervenants (5 points)

Il est attendu pour ce critère des propositions concrètes et réalistes en lien avec l'objet de l'accord-cadre et non une description générale ou générique.

Critère 3 - Prix (Pondération 20%)

Le prix sera jugé au regard des deux (2) sous-critères suivants :

Sous-critère 3.1 : Pondération 10%

Montant total forfaitaire du cas type proposé dans la Décomposition du prix global et forfaitaire

NB : Les taux reportés dans la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) du cas type seront ceux remis par le candidat dans l'acte d'engagement de l'accord (Taux de rémunération des éléments de mission de maîtrise d'œuvre et des missions complémentaires).

Le candidat devra compléter la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) du cas type jointe au DCE.

Sous-critère 3.2 : Pondération 10%

"Application des taux de rémunération plafonds" renseignés dans l'acte d'engagement pour la partie forfaitaire et des prix unitaires renseignés dans le bordereau de prix unitaire pour les prestations à prix unitaires, à un plan de charge estimé non communiqué aux candidats et faisant intervenir l'ensemble des tranches de montants de travaux reprises l'acte d'engagement. Cette simulation masquée est établie, par l'acheteur, préalablement au lancement de la consultation.

Pour chaque sous-critère du prix, la note maximale sera attribuée à l'offre la moins disante, les autres offres obtiendront une note inversement proportionnelle selon la formule : Note = (Offre mini/Offre considérée) x la pondération.

2. 2.d. Constituer le dossier de réponse



Tous les documents transmis à la MEL doivent être rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français.

Le candidat déposera un pli qui comporte à la fois des éléments de candidature et des éléments d'offre. Il veillera à bien séparer les documents (**fichiers distincts**).

Assembler votre candidature

Le tableau suivant précise les pièces à fournir :

Tableau des pièces à fournir au titre de la candidature	
Pièces à fournir	Format souhaité
Lettre de candidature ³ ou DC1 complété	PDF
Déclaration sur l'honneur ⁴ (si le DC1 n'est pas fourni) - pour chaque membre du groupement en cas de groupement	PDF
L'annexe du RC relative à l'information sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, selon les modalités qui y sont prévues	DOCX
Engagement de confidentialité indiqué à l'article 2.2.a des membres du groupement (Compétence Conception lumière et Compétence Concertation)	PDF
Renseignements et/ou documents permettant d'apprécier la capacité économique et financière : <ul style="list-style-type: none">• Chiffre d'affaires⁵ sur les 3 dernières années ;	PDF pour tous les documents
Renseignements et /ou documents permettant d'apprécier les capacités techniques et professionnelles :	PDF pour tous les documents

³ La lettre de candidature permet d'identifier le candidat (en cas de groupement, le mandataire, chaque membre du groupement, la nature du groupement) et, le cas échéant, les lots sur lesquels il candidate

⁴ Visée à [l'article R. 2143-3 du Code de la commande publique](#) ou règle d'effet équivalent pour les candidats établis à l'étranger

⁵ Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché portant sur les 3 derniers exercices disponibles

<ul style="list-style-type: none"> • Liste des services fournis au cours des 3 dernières années⁶ ; • Effectifs moyens annuels⁷ ; <p>Capacité professionnelle minimale exigée :</p> <p>Il est attendu la constitution d'une équipe pluridisciplinaire qui sera composée de spécialistes capables, ensemble, de maîtriser la totalité des disciplines concernées et réunissant au minimum les compétences nécessaires dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au moins un paysagiste-concepteur (DEP) qui soit mandataire référent du groupement, • Un Architecte inscrit à l'ordre pour les prestation "Permis d'aménager et permis de construire, • Au moins un ou des bureaux d'études techniques réunissant les compétences en matière de : <ul style="list-style-type: none"> - d'Ingénierie routière, - d'Aménagement d'espaces publics urbains, - d'Environnement, - d'Hydraulique, de la Gestion des eaux pluviales - de Géotechnique (compétence en matière d'analyse de données géotechniques – pas de prestations de sondages), - d'Études de déplacement, de trafic. • Au moins un concepteur lumière, • Au moins un cabinet spécialisé en concertation publique <p>De plus, cette équipe pluridisciplinaire devra comprendre au minimum les niveaux de qualifications suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Paysagiste-concepteur avec des références similaires • Ingénieur expert chef de projet pour les disciplines déplacement, ingénierie routière et environnement avec des références similaires <p>Il est demandé au moins une (1) référence pour chaque compétence listée ci-dessus et de préférence en lien avec l'objet du marché.</p>	
<p>Pour les prestations relevant, en tout ou partie, de la profession réglementée d'architecte, les candidats doivent fournir les justificatifs suivants :</p> <p>Architectes établis en France : Diplôme d'État d'architecte ou DPLG, Habilitation HMONP pour les titulaires du DEA et Attestation d'inscription au tableau régional de l'Ordre des architectes</p> <p>Architectes non établis en France (UE / EEE / Suisse) : Diplômes reconnus + autorisation préalable via déclaration de prestation de services auprès du Conseil régional de l'Ordre</p>	PDF

⁶ Liste des principaux services fournis au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique

⁷ Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les 3 dernières années

Le candidat **peut également joindre** les documents suivants :

Attestation de régularité fiscale (résultats et TVA) postérieure au mois d'avril , ou attestation équivalente pour les candidats non établis en France	PDF
Attestation de régularité sociale (URSSAF datant de moins de 6 mois, ou équivalent) et autres certificats sociaux selon la situation de l'entreprise (assurance vieillesse, assurances invalidité décès...), ou attestations équivalentes pour les candidats non établis en France	PDF
Si votre entreprise est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés (notamment celui ayant arrêté le plan de redressement), ou document équivalent pour les candidats non établis en France	PDF
Si votre entreprise n'est pas établie en France, un extrait d'inscription au registre professionnel permettant de justifier l'absence de redressement ou liquidation judiciaire ou toute procédure équivalente	PDF
Liste des travailleurs étrangers soumis à autorisation de travail (ou document équivalent si votre entreprise n'est pas établie en France)	PDF

Les entreprises de création récente peuvent justifier leurs capacités par tout autre moyen.

Le candidat peut utiliser les formulaires DC1 et DC2 joints au présent dossier de consultation ou le DUME.

Si le candidat utilise un DUME, il ne peut pas se limiter à indiquer qu'il dispose de l'aptitude et des capacités requises, il doit fournir tous les justificatifs exigés pour la présentation des candidatures listés dans le tableau ci-dessus. En cas de groupement, chaque membre du groupement doit fournir un DUME.

Le candidat peut ne pas remettre des documents qu'il a déjà fournis dans le passé s'ils sont encore valables à condition d'indiquer pour quelle consultation il les avait déjà fournis (objet et, si possible, numéro de la consultation). À défaut, ces documents ne sont pas pris en compte.

Assembler votre offre

Le tableau suivant précise les pièces à fournir :

Tableau des pièces à fournir au titre de l'offre	
Pièces à fournir	Format souhaité
L'acte d'engagement (AE) complété ⁸	DOCX PDF si signé
La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) complétée pour le cas type ⁹	XLSX
Le Bordereaux de prix unitaires (BPU) relatif aux prestations à prix unitaires	XLSX
<p>La note méthodologique devra détailler les propositions pour chaque élément d'appréciation attendus pour chaque sous-critères :</p> <p>1 – Attendus pour la valeur technique :</p> <p>1.1 - Prise en compte de la qualité urbaine et paysagère du projet cas type</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposition en matière de partage de l'espace public entre tous les modes cohérent, • Proposition en matière de respect et prise en compte des contraintes environnementales, • Proposition de la méthodologie de concertation adaptée au projet, • Proposition en matière de mobilier urbain et dispositif d'éclairage, <p>1.2 - Approche méthodologique retenue de gestion de projet et l'organisation mise en place par le candidat pour réaliser les différentes phases d'études pour le cas type incluant pour chaque phase d'étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La méthodologie d'étude proposée pour le cas type en phase de conception, de réalisation et de suivi (prise en compte de la commande du maître d'ouvrage et ses besoins, intégration des contraintes, production, résultats, planning de projet) pour rendre un projet qualitatif sur le plan paysager, • L'organisation de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour le cas type en phase de conception, de réalisation et de suivi avec description de l'équipe projet notamment en termes de répartition des tâches et des responsabilités au sein de l'équipe ainsi que les interactions et coordinations entre les différents cotraitants et les autres intervenants tel que les représentants des maîtres d'ouvrages, le circuit de validation des études entre acteurs...) <p>1.3 – Présentation détaillée des moyens humains affectés au cas type (expériences, qualifications et compétences mobilisées, le candidat devra fournir les CV détaillés de son équipe)</p> <p>2 - Attendus pour la valeur environnementale :</p>	DOCX/PDF

⁸ Signature facultative de l'acte d'engagement (obligatoire pour la copie de sauvegarde sur support papier) ; joindre les documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat tels que statuts ou pouvoir interne à la société, et, en cas de groupement, l'habilitation du mandataire s'il signe seul l'offre pour le groupement

⁹ Si la décomposition est remise au format PDF en plus du format XLSX, seul le format XLSX est pris en compte pour l'analyse des offres

<p>2.1 - Sensibilité environnementale : le candidat devra expliciter sa compréhension des enjeux écologiques dans l'acte de concevoir, démontrer sa capacité à intégrer des solutions environnementales dans les projets et prendre en compte la biodiversité, le confort d'usage, la santé,</p> <p>2.2 – Description des pratiques internes responsables du candidat en matière de protection de l'environnement : mobilité en favorisant les déplacements doux ou alternatifs, part des véhicules électriques ou hybrides utilisés, la sobriété numérique en termes de communication et d'échanges avec les intervenants, le numérique responsable, matériel reconditionné ... etc.</p> <p>Il serait apprécié une note méthodologique de 50 pages maximum. (Annexes non comprises)</p> <p>Il est demandé au candidat de respecter obligatoirement dans la rédaction de sa note méthodologique l'ordre chronologiques des éléments ci-dessous attendus au titre de l'appréciation des critères et sous-critères.</p>	
<p>Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les capacités techniques, professionnelles et financières du sous-traitant ; • le formulaire DC4 complété. 	<p>PDF pour tous les documents</p>

2. 3. DÉPOSER SA PROPOSITION

2. 3.a. Dépôt des plis sur le profil acheteur



Vous avez des questions sur la réponse en ligne ? Consultez-le « [guide très pratique de la dématérialisation des marchés publics](#) » rédigé par Bercy.

Les plis (comprenant tous les documents mentionnés à l'article 2. 2.d ci-dessus), sont à déposer sur le profil d'acheteur, **au plus tard à la date et l'heure limites indiquées en première page** du présent document. L'adresse de dépôt est la suivante :

<https://marchespublics596280.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=583166&or gAcronyme=5C371>



Attention : **pensez à anticiper votre dépôt** plusieurs heures avant l'heure limite.

Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, **seule est ouverte la dernière offre reçue** dans le délai fixé pour la remise des offres.



Vous ignorez comment déposer une offre sur notre profil d'acheteur ? Reportez-vous au guide du profil d'acheteur : il est [téléchargeable sur le site](#)

2. 3.b. Remise d'une copie de sauvegarde

Vous avez la possibilité d'envoyer également une **copie de sauvegarde**¹⁰ sur support physique électronique (type clé USB) ou sur support papier, sous réserve qu'elle parvienne dans les délais impartis pour la remise des offres. La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli comportant la mention « copie de sauvegarde – ne pas ouvrir », l'intitulé de la consultation et le nom du candidat.

La copie de sauvegarde doit être déposée à l'adresse suivante par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de sa réception et de garantir la confidentialité (ex : lettre recommandée avec AR) :

Métropole Européenne de Lille
Direction Commande publique – Service Marchés publics – CSP Technique Espace Public et Réseaux
À l'attention de Justine LEU
2 boulevard des Cités Unies
CS 70043
59 040 Lille cedex

Elle peut aussi être déposée contre récépissé du lundi au vendredi les jours ouvrés de 8h à 18h à la même adresse.

PARTIE 3 : APRÈS LE DÉPÔT DE VOTRE OFFRE

3. 1. ANALYSE DES CANDIDATURES

Si, après l'ouverture des plis, la MEL constate qu'il manque des pièces ou informations pour examiner les candidatures, elle peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans le délai qu'elle fixe.

Après analyse des candidatures, les candidats qui ne présentent pas les capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes ne sont pas admis. Leur offre n'est donc pas analysée.

3. 2. ANALYSE DES OFFRES

Discordance dans l'offre de prix forfaitaire du cas pratique : au cours de l'analyse des offres, en cas de discordance constatée dans une offre entre les taux proposés dans la décomposition du prix global et forfaitaire du cas type et les taux maxi de rémunération indiqué dans l'acte d'engagement, ce sont les taux maxi indiqués dans l'acte d'engagement qui seront pris en compte pour le jugement de l'offre du montant de la DPGF DU cas pratique. Le candidat sera invité à mettre en harmonie la DPGF du cas type avec les taux indiqués dans l'acte d'engagement. En cas de refus, son offre sera considérée comme irrégulière.

3. 3. ATTRIBUTION

3. 3.a. Documents demandés : vérification de l'absence d'un motif d'exclusion des marchés

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra remettre à la MEL, dans le délai qu'elle fixe, les documents **en cours de validité** exigés par la réglementation, qu'elle ne détient pas. Ces documents sont ceux listés à l'article 2. 2.d ci-dessus qui peuvent être remis de manière facultative (documents listés dans « Assembler votre candidature »).

¹⁰ La copie de sauvegarde est définie par un [arrêté du 22 mars 2019](#). Pour plus d'informations sur ce dispositif, reportez-vous au [guide très pratique de la dématérialisation des marchés publics](#).

Les documents rédigés en langue étrangère devront être accompagnés d'une traduction en français.

Si le candidat retenu ne produit pas ces documents dans le délai imparti ou s'il relève d'un motif d'exclusion des marchés¹¹, il sera éliminé dans les conditions fixées par le Code de la commande publique. Le candidat suivant dans le classement sera alors sollicité dans les mêmes termes pour fournir les documents.

3. 3.b. Signature du marché

Il n'est pas exigé de signature électronique à la remise des offres.

Seul le candidat retenu sera tenu de signer l'acte d'engagement qu'il s'engage, s'il est attributaire, à signer au format papier ou électronique selon que les deux signataires (MEL et candidat) sont dotés ou non d'un certificat de signature électronique :

- Si le candidat signe l'acte d'engagement avec son certificat de signature électronique, il le renvoie sur le profil d'acheteur ;
- Si le candidat signe l'acte d'engagement rematérialisé au format papier, il le renvoie par voie postale.

Dans les deux cas, il joint le document relatif aux pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat (statuts, pouvoir interne à la société ou tout autre document), et en cas de groupement, l'habilitation du mandataire s'il signe seul l'offre pour le groupement.

¹¹ Dont la liste figure aux articles L. 2141-1 à L. 2141-11 du Code de la commande publique